

**PARC JEAN-DRAPEAU : QUATRE RECOMMANDATIONS D'HÉRITAGE MONTRÉAL POUR ASSURER L'AVENIR DE CE HAUT LIEU DE MONTRÉAL**

**Montréal, mercredi le 10 octobre 2018** – Héritage Montréal a présenté son [mémoire](#) et ses quatre recommandations pour l'avenir du parc Jean Drapeau aux commissaires de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 2 octobre dernier lors d'une consultation fort attendue.

Le directeur des politiques d'Héritage Montréal, Dinu Bumbaru, a rappelé l'importance du parc Jean Drapeau comme l'un des premiers grands parcs démocratiques de la métropole, et la diversité de son patrimoine historique, architectural, paysager, archéologique et naturel, notamment géologique. Bien que les îles soient fortement présentes dans la mémoire collective par Expo 67 et les bâtiments qui en sont les legs, il ne faut pas oublier les autres époques, tant les présences autochtones que la période militaire ou municipale car c'est bien tout ce patrimoine qui présente de sérieux défis de maintien, d'usage et de mise en valeur.

Héritage Montréal a donc soumis les recommandations suivantes aux commissaires afin qu'ils les intègrent à leur rapport de consultation :

**1. Un statut digne du lieu**

Héritage Montréal constate que bien des interventions ont été faites dans le parc Jean-Drapeau au fil des ans qui n'auraient pas été tolérées au parc du Mont-Royal, son contemporain. Nous demandons donc que le parc Jean-Drapeau ait un statut de parc public à conserver et maintenir à perpétuité, équivalent à celui dont jouit le parc du Mont-Royal par la Charte de la Ville de Montréal.

**2. Une vue d'ensemble de conservation et de mise en valeur**

Héritage Montréal constate que le dernier plan directeur remonte à 1993 et que bien des décisions ont été prises à la pièce depuis, négligeant plusieurs éléments importants du patrimoine comme la Place des Nations, les étangs de l'île Sainte-Hélène ou les canaux de l'île Notre-Dame. Nous demandons donc qu'un plan de conservation et de mise en valeur soit adopté et mis en œuvre pour assurer l'intégrité et l'accessibilité continue du lieu et de son patrimoine et en orienter la gestion comme lieu civique de valeur collective.

**3. Une gouvernance éclairée**

Héritage Montréal recommande que la gouvernance de ce territoire soit révisée et centrée d'abord sur la mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel au lieu de l'actuelle gestion d'un équipement de grands événements. L'expérience multipartite de la Table de concertation du Mont-Royal, créée suite au classement de la montagne décrété par le Gouvernement du Québec, pourrait aider considérablement à cet effet.

**4. Un parc-archipel d'envergure métropolitaine**

Héritage Montréal constate que la situation géographique très particulière du parc Jean-Drapeau dans le fleuve, appelle à élargir les horizons au-delà des limites de la Ville de Montréal. Nous croyons qu'il y a lieu d'adopter une approche de « parc-archipel des îles » qui relierait le parc Jean-Drapeau aux îles de Boucherville et à l'île Saint-Bernard, par exemple. Bref, voyons à l'échelle du fleuve.

Héritage Montréal se questionne sur le fait de tenir des consultations sur un plan directeur d'aménagement alors que des investissements ont déjà été octroyés pour des travaux majeurs près du métro, dont la construction d'un grand amphithéâtre, et espère que cette situation ne minimisera pas l'importance accordée à ce processus démocratique.

L'avenir du parc Jean Drapeau sera entre autres abordé lors de l'[Agora métropolitaine](#) organisée par la CMM, qui se tiendra les **18 et 19 octobre 2018** à la Tohu et lors de laquelle Héritage Montréal présentera l'atelier « Repères métropolitains : patrimoine et paysages ». La région métropolitaine de Montréal compte une grande richesse en termes de patrimoine bâti

100, rue Sherbrooke Est  
Bureau 0500  
Montréal QC H2X 1C3

514 286-2662

[heritagemontreal.org](http://heritagemontreal.org)

---

**SOURCE**

Marc Pagliarulo-Beauchemin  
Coordonnateur,  
communication et stratégie  
médias

514 286-2662 poste 27  
[communications@heritagemontreal.org](mailto:communications@heritagemontreal.org)

---

**SUIVEZ-NOUS**





et paysager. Voici une belle occasion de réfléchir à son avenir à commencer par son archipel fluvial dont le parc Jean Drapeau fait partie.

### À PROPOS D'HÉRITAGE MONTRÉAL

Héritage Montréal œuvre à protéger et à promouvoir le patrimoine architectural, historique, naturel et culturel de la grande région métropolitaine de Montréal. Agissant au cœur d'un vaste réseau de partenaires, Héritage Montréal, un organisme privé à but non lucratif, agit par l'éducation, la représentation et la concertation pour faire connaître, mettre en valeur et enrichir l'identité et les spécificités de la grande région métropolitaine de Montréal, cœur démographique et économique du Québec et foyer du plus considérable ensemble de biens patrimoniaux à l'échelle nationale.

#### À noter :

- Pour lire le **mémoire** déposé par Héritage Montréal au commissaire de l'OCPM sur l'avenir du parc Jean Drapeau, veuillez cliquer [ICI](#).
- Pour visionner la **courte capsule vidéo** avec Dinu Bumbaru, diffusée sur nos plateformes et résumant les quatre recommandations d'Héritage Montréal pour l'avenir du parc Jean-Drapeau, veuillez cliquer [ICI](#).